



**VILLE
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 30 juin 2025**

Délibération n° DEL_2025_0093

L'an deux mille vingt cinq, le trente juin à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
mardi 24 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
04/07/2025

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Madame Michelle MICHEL, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Pascal BERTRAND, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Cédric DINIS, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur François CHATAING, Monsieur Baptiste MASSIN, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Isabelle DARDELET

Ont donné procuration :

Madame Brigitte BENAT à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Maryline BRUN à Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Celline GACON à Monsieur Fabien SURREL, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Absent(e)s :

Monsieur Jérôme EYNARD, Monsieur Jean-François EXBRAYAT

Secrétaire de séance : Marlène LASHERME

La séance a été levée à : 21 H 35

Rédacteur : Jonathan VALIN-BIDON Développement Economique - Affaires Foncières

<u>Objet</u> :	Office de Commerce et de l'Artisanat de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay : subvention exceptionnelle
-----------------------	---

Rapporteur : Guy CHOUVET

La Ville souhaite encourager les achats locaux auprès des artisans et commerçants de son centre-ville.

À cette fin, il est proposé que la Ville accorde une subvention exceptionnelle, d'un montant maximal de 2 000 €, à l'Office du Commerce et de l'Artisanat de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, pour la mise en place de l'opération « Tickets Manège » durant la période estivale. Le lancement de l'opération est estimé à l'après-midi du samedi 12 juillet 2025, et se poursuivra jusqu'à épuisement des stocks.

Les consommateurs pourront retirer des tickets de manège (dans la limite des stocks disponibles) auprès des commerçants participants du centre-ville du Puy-en-Velay — qu'ils soient adhérents ou non à l'Office du commerce et de l'artisanat — sous réserve d'un achat d'un montant minimum de 10 €, effectué dans le commerce concerné (à l'exception des cafés, hôtels, restaurants, établissements de tabac, de presse et de jeux d'argent).

Une convention, annexée à la présente délibération, précise les modalités de mise en œuvre de l'opération entre la Ville et l'Office du Commerce et de l'Artisanat.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 23/06/2025

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE la mise en place de l'« Opération Tickets Manège »,
- APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle maximum de 2 000 € à l'Office de Commerce et de l'Artisanat dans le cadre de l'« Opération Tickets Manège»,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et l'ensemble des actes afférents à cette délibération.

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Abstention : 2
Michelle CHAUMET, Laurent JOHANNY

Signé le 30 juin 2025,
Le Secrétaire de séance,
LASHERME Marlène,
Adjointe au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le lundi 30 juin
2025